

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET LA REVISION ALLEGEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUI-H) DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS

du 24 juin au 26 juillet 2024

Le projet mis à l'enquête publique

Le projet de révision allégée n°2 du PLUi-H de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois a pour objet de permettre la pérennisation et le développement d'entreprises en place sur la commune de Villeteureix.

Il a fait l'objet d'une concertation préalable dont le bilan a été tiré et le projet arrêté par délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois, compétente en matière de PLUi-H, en date du 13 janvier 2024.

S'agissant d'une procédure soumise à évaluation environnementale, la Communauté de communes du Périgord a saisi la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, qui a émis son avis en date du 29 avril 2024.

Les dates et le siège de l'enquête publique

Par arrêté n°2024-02, en date du 4 juin 2024, Monsieur le Président de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur ce projet.

A cet effet, Madame Joëlle DEFORGE a été désigné commissaire enquêteur par décision du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 19 mars 2024.

L'enquête, dont le siège est fixé à la **Mairie de VILLETTOUREIX** (situé 126 rue de la Mairie 24600 Villeteureix), se déroulera **du lundi 24 juin 2024 à 9h00 au vendredi 26 juillet 2024 à 17h00 (heure légale française)**.

Pendant l'enquête publique

- **Chacun pourra consulter le dossier d'enquête publique**, composé des pièces et éléments requis :
 - sous format papier, en mairie de Villeteureix (126 rue de la Mairie), aux jours et heures d'ouverture soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
 - sous format numérique, depuis le site internet de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois : <https://ccpr24.fr/amenager-le-territoire/amenagement-durable/plan-local-urbanisme-intercommunal-plui/>.

Toute personne pourra, sur demande et à ses frais, obtenir une communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois, 11 rue Couleau BP 10 24600 Ribérac.

- **Chacun pourra consigner ses observations et propositions, ou les adresser :**
 - sur le registre papier, tenu en mairie de Villeteureix (126 rue de la Mairie) aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
 - par courrier postal, adressé à Madame le commissaire enquêteur – 126 rue de la Mairie 24600 Villeteureix,
 - par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-plui@ccpr24.fr.
- **Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public (permanences) en Mairie de Villeteureix :**
 - Lundi 24 juin de 9h00 à 12h00,
 - Vendredi 05 juillet de 14h00 à 17h00,
 - Mercredi 10 juillet de 9h00 à 12h00,
 - Samedi 20 juillet de 9h00 à 12h00,
 - Vendredi 26 juillet de 14h00 à 17h00.

Après l'enquête publique

- Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés au siège de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois (11 rue Couleau BP 10 24600 Ribérac) aux jours et horaires habituels d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique, ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois.
- Le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat du Périgord Ribéracois, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis à approbation du conseil communautaire.